

REPUBLIQUE DE GUINÉE

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

N° 016 /PRG/85.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

--: ORDONNANCE :--
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la déclaration de prise effective du Pouvoir par l'Armée en date du 3 Avril 1984 ;

Vu la Proclamation de la 2ème République ;

Vu l'Acte n°001/JMRN/84 du 5 Avril 1984, portant nomination des Membres du Gouvernement de la République de Guinée ;

--: ORDONNE :--

ARTICLE 1ER/- Une bourse de stage d'une durée de 18 mois à LONDRE à compter du 7 Janvier 1985 est accordée aux Messieurs dont les noms suivent en service au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

1- Mohamed	SANO
2- Aboubacar	DIALLO
3- Pierre	MONIMOU
4- Bouramaciré	DIAKITE
5- Soriba	CAMARA
6- Mamadi	TRAORE
7- Mohamed	KOUROUMA.

ARTICLE 2/- Les frais de stage d'entretien et de transport (Aller-Retour) sont à la charge du Gouvernement BRITANNIQUE.

ARTICLE 3/- La présente ordonnance sera enregistrée et publiée au Journal officiel de la République./-

CONAKRY, LE

9 JANVIER 1985

--: COLONEL LANSANA CONTE :--